

Compte rendu COPIL REAAP du Pays Tarusate.

Réunion du 19/12/2017

Présents :

Patricia LOUBERE Vice-Présidente CCPT
Jeanne BRUGAT Elue communautaire
Chantal DEDIEU Elue communautaire
Clément GAPP Directeur service enfance CCPT
Marie-Hélène DUCASSE Responsable parentalité CAF
Evelyne BROUSTAUT Directrice Francas
Emilie LATASTE Pôle social Conseil Départemental

Excusés :

Christophe PETITCOLLIN IEN
Isabelle TERESZKIEWICZ Coordinatrice petite enfance Conseil Départemental

1/Présentation de la démarche REAAP

Mme Patricia LOUBERE introduit la démarche REAAP au sein du Pays Tarusate. La création d'un COPIL du REAAP fait suite à la volonté de la Communauté de Communes d'engager une réflexion sur l'aide à la parentalité. Cette volonté s'est traduite par la prise de compétence REAAP en septembre dernier. Celle-ci devra permettre de réunir l'ensemble des acteurs du territoire qui interviennent sur l'aide à la parentalité avec 2 objectifs : partager sur les actions déjà engagées mais aussi co-construire des réflexions et des projets mutualisés au plus près des besoins des familles. Ces réflexions peuvent concerner des domaines comme :

- . les relations entre les familles et l'école,
- . les lieux de ressources et d'informations sur les questions de parentalité,
- . le soutien aux parents d'adolescents et de préadolescents,
- . l'accueil de la petite enfance;
- . la prévention et appui aux familles fragiles.

Le rôle du COPIL sera de définir des orientations stratégiques et politiques en matière d'aide à la parentalité. Il se réunira 3 fois dans l'année dont une réunion sera consacrée à l'évaluation. Il définira la composition d'un comité d'acteurs. Ce comité composé essentiellement de professionnels aura pour mission de faire émerger des dynamiques et des réflexions qui émanent d'expériences de terrain et de traduire la mise en œuvre des orientations développées par le COPIL du REAAP. Ce comité d'acteurs pourra également se réunir 3 fois par an. Au besoin et en complément des groupes de travail pourront être créés pour travailler sur un thème spécifique.

2/Présentation de la charte REAAP

Mme Marie-Hélène DUCASSE présente la charte REAAP de la CAF. Celle-ci a été créée en 1999 face au constat que de plus en plus de familles se trouvaient démunies dans l'exercice de la parentalité et ce qu'elle que soit l'âge, la composition de la famille ou la catégorie socio-économique des parents. Elle sert de référentiel national à toutes les actions envisagées au titre du REAAP. *Charte REAAP en pièce jointe.*

3/Organisation du REAAP au sein du schéma de services aux familles

Mme Marie-Hélène DUCASSE présente le schéma de service aux familles et notamment le volet parentalité. Ce schéma a été signé en 2016 après un diagnostic axé sur l'enfance, la petite enfance, la parentalité et la vie sociale. Le COPIL du schéma de service aux familles est piloté par le Préfet des Landes avec un représentant de l'ensemble des signataires : Etat, Conseil Départemental, CAF, MSA, UDAF... Un comité d'acteurs départemental découle de ce COPIL (association d'utilisateurs, syndicats, intercommunalités, associations d'éducation populaires ...) ainsi que plusieurs comités techniques répartis comme suit :

- Comité technique petite enfance piloté par la PMI
- Comité technique enfance jeunesse piloté par la DDCSPP
- Comité technique parentalité piloté par la CAF
- Comité technique animation et vie social

Le comité technique parentalité comprend plusieurs dispositifs bien identifiés :

➤ **Le REAAP** : objectif de densification du réseau sur le département. Travail sur une meilleure communication et coordination auprès des familles et des partenaires sur les actions futures ou déjà engagées.

➤ **Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**. Ils poursuivent deux objectifs cumulatifs :

-Accompagner vers la réussite scolaire les enfants ne disposant pas des ressources nécessaires dans leur environnement familial et/ou social. L'objectif est de faciliter l'acquisition d'une méthodologie d'apprentissage, d'encourager le goût de la découverte, de renforcer la confiance en soi et en ses compétences propres.

-Accompagner leurs parents, dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant, et dans la relation avec l'école. Les CLAS, organisés en lien avec les structures scolaires, peuvent être portés par des collectivités territoriales ou par des associations. Ils sont animés par des professionnels ou des bénévoles, formés à l'animation et en capacité de prodiguer un accompagnement pédagogique.

➤ **La médiation familiale** :

La définition retenue par le Conseil consultatif pour la Médiation Familiale précise : « La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé

sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».

Le développement, l'organisation et la promotion de la médiation familiale sont assurés par les partenaires signataires de la convention-cadre 2014-2015, ainsi que le suivi des financements du dispositif. Les médiateurs familiaux doivent être diplômés d'Etat.

L'association Accueil, Médiation et Conflits Familiaux est habilitée par le Comité Technique Médiation Familiale et Espaces Rencontres, pour la période 2014-2015.

➤ **l'aide à domicile**

➤ **la charte laïcité et de lutte contre dérives.**

Une vigilance particulière est portée à ce que les actions menées dans le cadre de l'aide à parentalité ne soient pas orientées en fonction de courants philosophiques, confessionnels ou religieux.

4/Composition du comité d'acteurs

- Les directrices de crèches du Pays Tarusate (x3)
- L'association Familles Rurales
- Les directions de structures de loisirs du Pays Tarusate (x4)
- Un travailleur social
- Le service PMI
- Service médiathèque-bibliothèque du Pays Tarusate
- Collèges du territoire (x3)
- L'arbre à Pain
- Secours catholique
- Restos du cœur
- Eco lieu Jeanot
- ADMR branche parentalité Soustons
- Espace emploi CCPT
- Mission locale

Un 1^{er} comité d'acteurs se réunira le 05 ou le 06 février 2018

5/ Axes de travail prioritaires pour 2018

-Connaissance des acteurs et des actions déjà engagées

-Réalisation d'un support d'identification acteurs et une stratégie de communication

-Pérennisation des conférences destinées aux familles